



Femmes socialistes suisses
Donne socialiste svizzere
SP Frauen Schweiz

Berne, le 2 février 2010

Maria Roth-Bernasconi, conseillère nationale, co-présidente des Femmes socialistes suisses

Les fondamentalistes attaquent un droit fondamental

0,02% des coûts de la santé. C'est ce que représente la prise en charge des avortements en Suisse. Beaucoup trop, selon les promoteurs de l'initiative qui veut rayer les interruptions de grossesse du catalogue des prestations de l'assurance de base. Un argument prétexte, qui peine à camoufler l'attaque frontale portée contre le droit à l'avortement.

Cette attaque, c'est d'abord celle dirigée contre le régime des délais, projet de compromis approuvé en 2002 par 72% du peuple suisse. Un régime qui, pour mémoire, permet aux femmes d'interrompre leur grossesse jusqu'à la 12^{ème} semaine de gestation. A l'origine de cette fronde contre la volonté populaire se trouvent des milieux chrétiens fondamentalistes, soutenus par des parlementaires UDC, PDC et radicaux. Or, ce ne sont pas les coûts de la santé que ces initiants-e-s veulent voir fondre, mais l'interruption volontaire de grossesse (IVG) qu'elles et ils souhaitent abolir. Témoin, parmi les supporters de cette initiative se cache le comité *mamma.ch*, anciennement *Association pour la mère et l'enfant*, qui avait subi un cuisant échec (81,7% de non !) avec son initiative du même nom.

De ton corps, tu ne disposeras pas

Cette attaque du droit à l'avortement qui ne dit pas son nom est hostile à toutes les femmes : restreindre l'accès à l'IVG, c'est interdire aux femmes de disposer de leur corps, ni plus ni moins ! C'est leur dénier le droit de décider d'elles-mêmes si elles veulent oui ou non mettre au monde un enfant. Un droit acquis après de longues luttes et une large mobilisation des femmes et des hommes progressistes de ce pays. Un droit auquel, d'ailleurs, les femmes ne renonceront plus ! Car si l'avortement n'est jamais une finalité ni une partie de plaisir, il peut s'imposer comme la moins pire des solutions dans n'importe quelle vie de femme -pensons aux accidents de la contraception-. La décriminalisation de l'IVG n'a pas fait augmenter leur nombre, bien au contraire. Par contre, elle a permis de mettre fin au tourisme intercantonal de l'avortement et de pratiquer les interventions à un stade très précoce de la grossesse. Bref, de diminuer les risques pour la santé des femmes.

Si tu es pauvre, tu le payeras

Hostile à toutes les femmes, cette initiative l'est particulièrement aux femmes à revenu modeste. Car celles issues de milieux aisés auront toujours la possibilité de se payer un avortement, que ce soit en le payant cash ou en contractant une assurance complémentaire. Si la Suisse connaît l'un des taux d'IVG les plus bas du monde (soit 6,5 pour 1'000 femmes, un chiffre qui recule d'année en année), on sait que les femmes migrantes subissent en moyenne trois fois plus d'IVG que les Suissesses. Il y a plusieurs raisons à cela : ces femmes viennent d'un milieu social défavorisé, ont un travail et un droit de séjour précaire, un faible niveau de formation. Conséquence : elles n'ont pas toujours les clés pour maîtriser leur fécondité, ni les moyens de garder l'enfant lorsqu'il s'annonce. Autre explication possible à cette surreprésentation des femmes migrantes : la pratique

contraceptive n'est pas encore bien ancrée dans leur pays d'origine. Sans oublier le coût de la contraception qui, faut-il le rappeler, n'est pas pris en charge par l'assurance maladie obligatoire -contrairement au Viagra : faut-il s'en étonner ?-... Si les fundamentalistes anti-avortement étaient vraiment cohérent-e-s, c'est donc la gratuité ou le remboursement de la contraception qu'ils réclameraient en premier.

Dans la douleur, tu enfanteras

Ce d'autant plus qu'une grossesse coûte dix fois plus cher qu'un avortement ! Si l'on fait mine de suivre les initiants sur le terrain des coûts, l'on peut craindre qu'ils proposent un jour que les frais liés à la grossesse et l'accouchement ne soient plus pris en charge... Car selon les promoteurs de l'initiative, c'est parce que l'avortement n'a rien à voir avec la maladie qu'il n'a pas sa place dans l'assurance du même nom. Or, la grossesse et l'accouchement ne sont pas non plus des maladies (ce qui n'empêche pas, dans l'immense majorité des cas, leur prise en charge médicale, par un médecin et/ou une sage-femme). Est-ce à dire que demain, seules les riches auront le droit de décider librement d'avoir des enfants, puis de les mettre au monde dans de bonnes conditions ?

Toute seule, tu te débrouilleras

La remise en cause du droit à l'avortement et son interdiction, de fait, pour les femmes à revenu modeste ont hélas quelque chose à voir avec la maladie. Car les risques pour la santé des femmes seraient grands si l'on revenait en arrière en acceptant la proposition des fundamentalistes chrétiens. Les interruptions de grossesse ne diminueraient pas, mais elles deviendraient plus dangereuses : les faiseuses d'anges pourraient bien faire leur retour... Mais qui se souciera alors de la santé des femmes ? Pensons par exemple à Monsieur, qui a engendré la grossesse : aura-t-il conclu au préalable une assurance complémentaire, au cas où sa compagne devrait avorter parce qu'il a refusé de se protéger ? Ou les femmes seront-elles une fois de plus les seules à supporter toutes les conséquences, tant humaines que financières ? Les milieux fundamentalistes ne sont pas à une contradiction près : eux qui remettaient entre les mains des médecins la décision de poursuivre ou non une grossesse -déposant les femmes de cette décision privée-, réclament que les coûts soient privatisés : quand il s'agit de payer, voilà tout soudain les femmes responsabilisées !

A propos de cette initiative, on a pu lire sur internet qu'« *un petit vent mauvais souffle sous la coupole* »¹. Mauvais, oui, il l'est sans conteste : les initiatives réactionnaires fleurissent, hélas. Mais nous ne baisserons pas les bras : il n'est pas question de négocier avec les fundamentalistes un droit fondamental des femmes !

¹ *Il souffle un petit vent mauvais sous la coupole*, Nicolas Martin, Largeur.com, 26 janvier 2010.